



Commission économique pour l'Europe**Comité exécutif****Centre des Nations Unies pour la facilitation
du commerce et les transactions électroniques****Vingt-neuvième session**

Genève, 9 et 10 novembre 2023

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Questions découlant des travaux menés
depuis la vingt-huitième session****Questions découlant des travaux menés
depuis la vingt-huitième session****Document soumis par le secrétariat***Résumé*

Dans le présent document, le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) rend compte des questions découlant des travaux menés depuis la vingt-huitième session plénière du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU). Le présent document fait le point sur l'appui apporté par le secrétariat aux travaux du CEFACT-ONU, les activités intersectorielles et les activités de coopération technique menées face aux tendances émergentes aux fins de la facilitation du commerce numérique et durable et les objectifs stratégiques des soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de la Commission.

Le présent document (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/3) est soumis pour information à la vingt-neuvième session plénière du CEFACT-ONU pour information.

Les activités de renforcement des capacités du Conseiller régional de la CEE ont été présentées dans un document distinct (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/INF.1) pour fournir une information plus détaillée.



I. Introduction

1. Le présent rapport décrit brièvement le soutien apporté par le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) aux travaux du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU). Le CEFACT-ONU s'attache à faire progresser le commerce vert, inclusif et électronique et à aider les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris au titre des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. La facilitation des échanges et les transactions électroniques jouent un rôle fondamental pour ce qui est de remédier aux perturbations des chaînes de valeur et d'assurer une reprise durable et résiliente. Le CEFACT-ONU, qui bénéficie de l'appui de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE, est depuis plusieurs décennies aux avant-postes de la facilitation du commerce et de la transition numérique. Il est particulièrement bien placé pour répondre aux défis mondiaux et régionaux en élaborant et en diffusant des normes mondiales et des solutions numériques et en renforçant la traçabilité et la transparence des chaînes de valeur.

II. Tendances en matière de facilitation du commerce numérique et durable

3. La crise de santé publique causée par la maladie à coronavirus (COVID-19) et les conflits régionaux ont entraîné de nombreuses perturbations dans les chaînes de valeur. Ces perturbations ont continué à entraver l'accès aux biens et aux services à l'échelle mondiale, ont entraîné une forte hausse des prix et ont fragilisé durablement les économies régionales et mondiales. Tandis que le commerce mondial se relève progressivement, l'objectif reste de faire en sorte que ce relèvement soit viable et pérenne, tout en veillant à améliorer la préparation aux futures crises économiques et perturbations des chaînes d'approvisionnement.

4. Le passage au numérique et la dématérialisation sont en train de transformer les chaînes de valeur, les technologies de pointe étant mises à profit pour simplifier les transactions et réduire leur impact sur l'environnement. Les normes et recommandations du CEFACT-ONU jouent un rôle essentiel dans cette transformation en fournissant des solutions numériques, en favorisant l'échange électronique d'informations et en promouvant l'automatisation. En appliquant ces normes et recommandations, les entreprises favorisent l'efficacité, la collaboration et la résilience tout au long de leurs chaînes de valeur.

5. Dans le même temps, les gouvernements et les entreprises sont de plus en plus conscients de l'importance de la durabilité et de la circularité d'un bout à l'autre des chaînes de valeur. Cette évolution est due à la demande des consommateurs, qui veulent des produits écologiques et éthiques issus du commerce responsable dont l'empreinte carbone est la plus faible possible et qui produisent le moins de déchets possible.

6. La pandémie, les conflits régionaux actuels et la triple crise planétaire (qui comprend les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution) ont créé de nouveaux problèmes. C'est le cas en particulier dans les régions les plus vulnérables comme l'Asie centrale, composée de pays sans littoral, qui déploie des efforts considérables pour se relever et est devenue encore plus vulnérable face aux chocs. Ainsi, la priorité pour la région de la CEE est de « reconstruire en mieux » et d'aller vers une économie numérique, verte et circulaire.

III. Contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de la Commission économique pour l'Europe

7. La soixante-dixième session de la CEE, qui s'est tenue en avril 2023, a porté sur le thème des transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE. À cette occasion, la CEE a invité les organes subsidiaires à poursuivre et

à développer les approches existantes de la promotion d'une utilisation généralisée et efficace des instruments appropriés. Les États membres ont estimé que des progrès pourraient être réalisés au moyen d'activités de renforcement des capacités et de partage des connaissances. Ainsi, le secrétariat a appuyé l'élaboration de recommandations, la mise à jour de normes et l'exécution d'activités de partage des connaissances. On peut citer à titre d'exemple :

- La recommandation n° 48 de la CEE sur la participation du secteur privé aux organes nationaux de facilitation du commerce (soumise à la vingt-neuvième session plénière de novembre 2023 pour adoption). Les organismes tels que les organes nationaux de facilitation du commerce jouent un rôle moteur dans la réforme de la facilitation du commerce et peuvent, tel que cela est indiqué dans la recommandation, promouvoir la transition numérique de l'infrastructure et des transactions commerciales dans le pays ;
- La publication annuelle de normes phares applicables au commerce électronique pour la facilitation du commerce et des transports. Il s'agit notamment des répertoires EDIFACT-ONU (échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport) (D.22B), du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) (2022-2 et 2023-1), de la bibliothèque des composants communs (versions D.22B et D23A) et de la bibliothèque de schémas XML (versions D.22B et D23A), ainsi que de la mise à jour continue de plus de 950 normes du CEFACT-ONU, en collaboration avec la thématique de prospective du programme relative à la méthodologie et à la technologie du CEFACT-ONU. Ces normes interopérables permettent l'échange simple et efficace de données numériques, favorisant ainsi le développement des transactions des entreprises et des gouvernements ;
- La conférence de haut niveau consacrée à la résilience des chaînes d'approvisionnement mondiales en temps de crise et aux solutions numériques vertes pour une reprise durable, tenue le 10 mai 2023 dans le cadre du quarantième Forum du CEFACT-ONU, qui a réuni environ 400 participants du monde entier.

8. La soixante-neuvième session de la CEE, qui s'est tenue en avril 2021, avait été consacrée au thème « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE ». Pour donner suite aux résultats des travaux de la session, le secrétariat a appuyé des processus intergouvernementaux et le lancement de projets d'élaboration de normes tournées vers l'avenir, notamment :

- La fourniture de services à l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire de la CEE. Cette équipe de spécialistes a appuyé l'élaboration de recommandations et de lignes directrices relatives au suivi des questions d'environnement, de société et de gouvernance et à la publication d'informations à ce sujet, ainsi qu'à la traçabilité de la performance des produits relatifs à ces questions le long des chaînes de valeur internationales dans les secteurs essentiels à la transition vers l'économie circulaire (c'est-à-dire l'agroalimentaire, les matières premières critiques, le textile et le cuir) ;
- Le lancement de nouveaux projets d'échange d'informations du CEFACT-ONU, au nombre desquels :
 - Le projet sur la transparence à grande échelle, les solutions numériques pour la confiance, la résilience et la durabilité et les moyens d'identification vérifiables dans les chaînes d'approvisionnement ;
 - Le protocole relatif aux données circulaires, aux cas d'utilisation et à la structure des données à l'appui de la circularité des produits dans les secteurs du textile et du cuir.

IV. Activités intersectorielles

9. Le secrétariat a continué à soutenir activement les activités intersectorielles avec d'autres comités sectoriels et initiatives de la CEE.

10. Dans le cadre de la Division du commerce et de la coopération économique, le secrétariat a contribué aux débats du Comité directeur des capacités et des normes commerciales (par exemple à sa session des 26 et 27 juin 2023), l'objectif étant de remédier aux obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et de faire progresser la transition vers une économie circulaire dans la région de la CEE. Le secrétariat coopère également avec le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, qui est assisté par la Division du commerce et de la coopération économique, notamment pour renforcer l'adoption de la technologie de la chaîne de blocs et des technologies avancées dans les économies en transition de la région (par exemple, dans le cadre de manifestations conjointes qui se tiendront dans le contexte de la manifestation « InnoWeek », laquelle se déroulera en Ouzbékistan en octobre 2023).

11. En outre, le secrétariat coopère avec d'autres divisions, dans les domaines d'interaction de la CEE que sont le commerce et le transport et la gestion durable des ressources :

- Le secrétariat collabore avec la Division des transports durables aux fins de l'exécution du projet portant sur la mobilité durable et la connectivité intelligente en Asie centrale, dans le Caucase et dans les Balkans occidentaux, financé au titre de la quatorzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement. C'est notamment dans le cadre de ce projet qu'il a élaboré une version actualisée du Guide pratique relatif à la facilitation du commerce, qui sera publiée à l'automne prochain. Il poursuit sa collaboration dans le domaine de la facilitation des transports (Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR et Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières) ; des transports routiers (Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route), et de l'utilisation de la lettre de voiture électronique ;
- Le secrétariat apporte à la Division de l'environnement et à la Division de l'énergie durable un appui concernant des outils du CEFACT-ONU tels que les normes e-Basel (à l'appui de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination), la norme e-CITES (à l'appui de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), le Protocole universel des Nations Unies pour l'échange de données relatives à la pêche (qui vise à contribuer à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée) et la norme relative à la traçabilité et à la transparence des chaînes de valeur (accès du public à l'information sur l'environnement). Le secrétariat soutient également le Groupe de travail de la transformation des industries extractives pour le développement durable créé par le Secrétaire général de l'ONU.

V. Activités de coopération technique

12. Au cours de la période considérée, l'approche et les normes de traçabilité du CEFACT-ONU, qui ont été adoptées en 2021, ont été testées dans le cadre de projets pilotes relatifs à la technologie de la chaîne de blocs avec des entreprises partenaires afin de mettre au point des cas d'utilisation ; l'origine des produits a été tracée et des éléments ont été apportés pour démontrer le caractère durable des produits dans le but de formuler des allégations fondées concernant la teneur en fibres, l'usage de produits chimiques, la performance sociale/environnementale et le bien-être animal. La CEE a mené à bien 15 projets pilotes relatifs à la technologie de la chaîne de blocs, et cinq sont actuellement en cours d'exécution. Ces projets pilotes couvrent l'ensemble des chaînes de valeur pertinentes dans 23 pays.

13. Des progrès notables ont également été accomplis en ce qui concerne l'Appel à l'action pour la Recommandation n° 46 : Améliorer la transparence et la traçabilité de chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure – « The Sustainability Pledge » (l'engagement pour la durabilité), adopté en 2021. À ce jour, la CEE a reçu plus d'une centaine de promesses de la part de 700 acteurs du secteur, ce qui témoigne d'engagements concrets en faveur de la transformation durable et circulaire du secteur.

14. En 2023, le secrétariat a soutenu la réalisation de la cinquième Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable. Les réponses de 161 États Membres de l'ONU et de 48 États membres de la CEE ont été recueillies dans le cadre de l'enquête. Il ressort de l'enquête que le taux moyen d'application des mesures de facilitation du commerce est de 68,7 % au niveau mondial, mais qu'il est passé de 76 % en 2021 à 80 % en 2023 dans la région de la CEE. Le taux d'application est plus élevé pour les mesures qui sont également prévues dans l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les résultats ont été présentés par les cinq commissions régionales à l'occasion d'une réunion mondiale en ligne tenue en juillet 2023.

15. Le secrétariat collabore avec le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement en Ouzbékistan à une étude analysant les politiques et les réglementations relatives à l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs en Ouzbékistan dans le cadre du projet conjoint des commissions régionales de l'ONU sur la contribution de cette technologie à la facilitation du commerce et au renforcement de la compétitivité, financé au titre de la quatorzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement. À l'issue de l'étude sera élaboré un plan d'action concernant l'élaboration d'un document d'orientation sur les questions stratégiques et réglementaires visant à promouvoir une adoption plus large de la technologie de la chaîne de blocs en Ouzbékistan. Ce plan d'action mettra en lumière les liens avec d'autres politiques de facilitation du commerce et proposera des mesures d'adaptation du cadre juridique et réglementaire visant à mettre en place une chaîne de blocs dans la facilitation du commerce.

16. Le secrétariat répond aux besoins de renforcement des capacités en vue de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes relatives à la facilitation du commerce numérique et durable, grâce à un financement reçu dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique de la CEE. L'objectif est de soutenir l'adhésion à l'OMC de certains pays bénéficiaires d'Asie centrale. Dans le cadre de ce projet, le secrétariat élaborera un document d'orientation pour l'Asie centrale dans lequel il mettra l'accent sur les trois pays en cours d'adhésion, à savoir l'Azerbaïdjan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan, et le présentera lors d'un atelier régional.

VI. Coopération avec d'autres organisations

17. La CEE fait partie du Groupe de gestion du Mémorandum d'accord sur les transactions électroniques, qui se compose de représentants de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de la Commission électrotechnique internationale, de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de la CEE. Ce groupe d'experts particulièrement utile veille à la cohérence intersectorielle dans le domaine des transactions électroniques, ce qui permet d'éviter les chevauchements d'activités et les doubles emplois entre organisations et favorise la transformation numérique. Dans le cadre d'un webinaire organisé en juin 2023, les experts se sont penchés sur l'importance de la sémantique et de l'interopérabilité sémantique, ainsi que sur les avantages escomptés et les difficultés à surmonter dans ce domaine.

18. Au cours de l'année écoulée, le CEFACT-ONU a observé une forte croissance de l'intérêt suscité par ses travaux sur la dématérialisation et les normes qu'il élabore :

- Le comité technique 154 de l'ISO s'emploie à élaborer deux normes sur le commerce électronique en s'appuyant sur les normes sémantiques du CEFACT-ONU ;
- L'organisme de normalisation Global Standards 1 (GS1) s'efforce de collaborer pour harmoniser ses travaux avec le modèle de données de référence « acheter-expédier-payer » ;

- L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI) ont demandé au CEFACT-ONU de les aider à faire passer leurs processus au format numérique. Le secrétariat assure la liaison entre ces organisations et les experts du CEFACT-ONU.

19. Au niveau mondial, le secrétariat participe activement aux principales initiatives de facilitation du commerce, dans le cadre de l'approche commune des commissions régionales de l'ONU pour la facilitation du commerce, du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, de l'initiative de la CNUCED sur le commerce électronique et des activités de renforcement des capacités à l'appui des comités nationaux de facilitation du commerce dans les économies émergentes.

20. À l'échelle régionale, le secrétariat a continué d'appuyer la coopération du CEFACT-ONU avec plusieurs directions générales de la Commission européenne au cours de l'année écoulée :

- La CEE a régulièrement participé aux ateliers des sous-groupes du Forum sur le numérique dans les transports et la logistique (DTLF), qui dépend de la Direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) et qui est chargé d'étudier les prescriptions en matière de documents pour les transports et la logistique et la dématérialisation de ces documents. Les normes sémantiques du CEFACT-ONU peuvent aider le Forum à satisfaire ses besoins en matière de données. Deux projets d'aide au DTLF parrainés par l'Union européenne bénéficient aussi de l'appui direct d'experts du CEFACT-ONU ;
- La Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD) de la Commission européenne a appuyé les travaux du CEFACT-ONU en matière de recommandations. La DG TAXUD et les États membres de l'UE ont contribué activement à réviser la Recommandation n° 33¹ sur la mise en place d'un guichet unique et à en définir les modalités d'application en vue de l'établissement d'un guichet unique régional européen. La récente publication par le CEFACT-ONU d'un document sur la gestion transfrontière des modèles de données de référence « acheter-expédier-payer » vise à faciliter l'établissement de liens entre la partie commerciale et la partie gouvernementale d'un guichet unique grâce à l'harmonisation des noms et des définitions sémantiques ;
- Le secrétariat aide également le CEFACT-ONU à collaborer avec la Direction générale de l'environnement (DG ENV), la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE), la Direction générale de l'informatique (DG DIGIT), la Direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA) et la Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW) sur diverses questions, notamment dans le cadre des travaux visant à renforcer la viabilité et la circularité des chaînes de valeur dans les États membres de l'Union européenne et dans d'autres régions du monde (par exemple dans les secteurs des matières premières essentielles, de la pêche, du textile et des transports).

VII. Conclusions et perspectives

21. La Division de l'inspection et de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne a sélectionné le sous-programme Coopération et intégration économiques dans le cadre de l'évaluation des programmes de la CEE (note du Bureau des services de contrôle interne datée du 17 novembre 2021). Il est ressorti de l'évaluation que les travaux de la Division du commerce et de la coopération économique, qui reçoit l'appui destiné au CEFACT-ONU, sont conformes au mandat de celle-ci ;

- Que ces travaux répondent largement aux demandes particulières des États Membres ;

¹ Recommandation en vue de la mise en place d'un guichet unique (ECE/TRADE/352/Rev.1) – Édition 2020.

- Que la Division a trouvé son créneau dans un milieu de coopération commerciale et économique où les acteurs sont très nombreux en tirant parti de ses avantages comparatifs pour renforcer la coopération et l'intégration économiques ;
- Que la Division offre aux pays de la région de la CEE un espace de concertation et d'échange de bonnes pratiques à l'échelle internationale ;
- Que la Division a un pouvoir de mobilisation qui lui permet de rassembler les gouvernements pour que ceux-ci s'accordent sur les cadres, les règles, les normes et les accords de coopération économique et commerciale ;
- Que la Division est considérée comme une source fiable d'assistance technique pouvant répondre aux besoins particuliers des États Membres.

22. Les succès retentissants remportés par le CEFACT-ONU dans ses principaux domaines d'action que sont la normalisation, la mise en œuvre et l'assistance technique sont rendus possibles par des partenariats solides avec divers organismes internationaux ainsi que par le travail de son Bureau, de ses coordonnateurs de domaines et de ses experts.

23. Aujourd'hui, il est plus que jamais nécessaire que les produits du CEFACT-ONU soient élaborés et qu'ils soient rapidement appliqués sur le terrain dans le cadre d'activités de coopération technique et de renforcement des capacités menées en coopération avec les organismes partenaires et les équipes de pays des Nations Unies concernées. Les difficultés découlant des multiples crises actuelles sont particulièrement prononcées dans 17 pays de programme d'Asie centrale, du Caucase méridional, des Balkans occidentaux et d'Europe orientale. S'agissant de la facilitation du commerce, le fait que beaucoup de ces pays sont dépourvus de littoral appelle une attention particulière de la part du CEFACT-ONU.

24. Le secrétariat de la CEE engage donc les donateurs et les partenaires de développement à prêter leur concours afin de mobiliser les fonds extrabudgétaires nécessaires pour répondre aux besoins de renforcement des capacités et d'assistance technique le plus efficacement et le plus rapidement possible.
